MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais

Dossier suivi par : TUDOR Andreea
Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 26 00195 U6201
Adresse du projet :2-4-6-8-10 12 et 14 rue de la Boétie 62300 Lens
Déposé en mairie le : 12/08/2026
Reçu au service le : 19/08/2026
Nature des travaux: 11163 Remplacement de menuiseries

Demandeur :
SIA HABITAT D'HLM SIA HABITAT

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié . **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords (PDA) cité en annexe qui forme avec les monuments historiques un ensemble cohérent et contribue à leur mise en valeur.
Le projet porte sur un secteur de maisons de la 2e moitié du XXe siècle avec façades enduites, au sein de la cité n°9 de Lens construite entre 1921 et 1924, remarquable par la volumétrie des toitures et ses façades en brique et meulière.
Afin de favoriser l'insertion au sein de la cité 9 participant à la qualité du PDA de ce projet, il convient de respecter les prescriptions suivantes :
- Le modèle des portes neuves doit être cohérent avec le caractère de ces maisons modernes. Le modèle Athèna3VR proposé est une imitation simplifiée d'une porte traditionnelle et ne peut pas être acceptée. Ainsi, il convient de reconduire le modèle existant à trois barreaux et allège pleine de la même hauteur que l'allège existante. L'allège du vantail fixe sera alignée sur l'allège du vantail ouvrant.
- Les portes doivent être de teinte colorée pour une meilleure intégration dans la cité n°9 par exemple RAL 3004, 5008, 5023, 6005, 8012.

(2)
Un modèles de porte en aluminium avec allège de la même hauteur que l'allège existante et quatre vitrages superposés (comme le vantail fixe existant) pourraient convenir.

Nota
Ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à

l'intérêt et la qualité des lieux, conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine.

Fait à Arras

Signé électroniquement par
Andreea TUDOR
Le 19/09/2026 à 18:46

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

En cas de désaccord avec l'architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de département par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où la décision d'urbanisme est prise au nom de l'État en application du b) de l'article L.422-1 ou de l'article L.422-2 du code de l'urbanisme, le préfet de région est compétent (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) et doit être saisi dans les mêmes conditions.

ANNEXE :

PDA de Lens, Loos-en-Gohelle, Liévin situé à 62498|Lens ; 62528|Loos-en-Gohelle ; 62510|Liévin.